



Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennac, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumel, Frontena, Gilly-sur-Isère, Geby-sur-Isère, Grignon, Hauteville Les Salines, La Béthie, Le Gletaz, Marthod, Mercury, Montalmieu, Monthion, Notre-Dame-de-Belfecombe, Notre-Dame-des-Millères, Palud, Plancherine, Queige, Rognon, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venhon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

**Objet : Halle Olympique – Restaurant de la Halle Olympique – Tarif spécial pour la privatisation du restaurant - Jeudi 30 janvier 2020 - « 20 ans de l'IPAC »**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,**

Vu la délibération n° 8 du Conseil Communautaire du 5 janvier 2017 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité entre deux délibérations de fixer ou réajuster certains tarifs des droits prévus au profit de la Communauté d'Agglomération Arlysère qui n'ont pas de caractère fiscal,

Vu la décision n° 2019-075 portant acte constitutif d'une régie de recettes et d'avances auprès du Restaurant de la Halle Olympique,

Considérant la nécessité de mettre en place un tarif spécial pour la privatisation du restaurant le Jeudi 30 janvier 2020 dans le cadre des « 20 ans de l'IPAC »,

**Décide**

**Article 1 :** Le tarif pour la privatisation du restaurant le Jeudi 30 janvier 2020 dans le cadre des « 20 ans de l'IPAC » est fixé à 600 € HT.

**Article 2 :** M. le Directeur de la Halle Olympique et Mmes et MM. les Régisseurs de Recettes du Restaurant de la Halle Olympique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 17 janvier 2020  
Le Président  
Franck LOMBARD

